

CQP

Certificat de Qualification Professionnelle

Formation qualifiante.

Public concerné

Tout salarié d'entreprise.

Objectif

Certifier l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles requises pour l'accès à tous les métiers de la sûreté et de la sécurité.

Pré-requis

Aucun.

Durée

70 heures

Conditions de formation

Nombre maximum de stagiaires : 12

Lieu

Théorie : Ivry sur seine
Pratique : Domont + SSI

Inscriptions : Tél. : 01-43-90-92-52– Fax : 01-43-90-92.38

Contenu :

Déontologie et les qualités propres à l'agent de sécurité

Les services publics de Police Nationale et Gendarmerie

Information sur le cadre légal de la profession

Information sur les articles du code pénal et du code de la procédure pénale

Le flagrant délit

Information sur les articles du code civil

Information sur la notion d'armes

Accueil et contrôle d'accès

La prise en compte d'un poste de contrôle de sécurité

Les consignes

Le circuit de vérification

Information sur les systèmes d'alarme
Information sur la gestion des clefs

Information sur le compte rendu

Informatique : technique d'information et de communication

La gestion des conflits – analyse de comportements

Incendie

Assistance à personnes : secourisme ; programme national du SST

Examen

QCM de 40 questions et mise en situation pratique